

En octobre à Niederroedern et environs :

Mardi 6 octobre à Seltz : Danses de salon à la Maison des Loisirs et de la culture. Reprise des cours, dans le respect des règles sanitaires, le **mardi 6 octobre à 19h30**. Pour tous renseignements : 06.32.74.19.99 / 06.81.47.85.28 ou saletiodanse@gmail.com.

Mardi 13 octobre à Munchhausen : Randonnée de 6 et 8 km pour pratiquer une activité physique de pleine nature et découvrir une diversité exceptionnelle de paysages. Rdv sur le parking du restaurant à la Rose à 13h45, covoiturage possible. Tenue vestimentaire adaptée.

Samedi 24 octobre à Seltz : La Budig : « Hopla... et voilà ! » au Foyer Ste Adélaïde. Un spectacle vivant pour francophones avertis et dialectophones confirmés. Réservation uniquement à la médiathèque.

Samedi 31 octobre à Munchhausen : Atelier du « scolyte xylographe » au CINE : sous les écorces, de minuscules artistes à 6 pattes travaillent dans la plus grande discrétion. Découvrez les œuvres incroyables de ces insectes-graveurs et initiez-vous avec Camille Jeambrun, animatrice nature, à quelques techniques de gravure atypiques et faciles. Inscription obligatoire au plus tard le 30/10 au 03.88.86.51.67 ou agendacine@gmail.com.

Et en novembre :

Samedi 7 novembre de 10h30 à 12h00 : Les 2 paroisses organisent une **Collecte de jouets** au foyer protestant.

La trésorerie de Seltz-Lauterbourg vous informe :



Presse-pain-loto Schneider, 8 route de Strasbourg à Seltz, a souscrit à l'offre de paiement de proximité pour les factures munies d'un Datamatrix ou QR code (ex. taxe foncière, facture d'eau ou association foncière). Vous pourrez payer en espèces si la facture est de moins de 300 € ou par carte bancaire.

MARCHÉ PAYSAN à Kesseldorf

Un marché paysan, proche des gens, dans le respect du bon produit : de 16h00 à 19h00, un mardi sur deux, à partir du 15 septembre, place de la Salle des Fêtes.

MARCHÉ PAYSAN à Seltz

Les jeudis, 1er, 8, 15, 22, 29 oct. 16h-19h.

Commune de NIEDERROEDERN

S'Rederer Blädel

Septembre 2020 – N° 73



Conseil Municipal du 14 septembre 2020

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme GRAF Jennifer comme secrétaire de séance.

2. Procuration pour mainlevée d'une inscription au livre foncier dans le cadre de la vente du bien immobilier du 11 rue des Mésanges

Le Conseil Municipal, suite à la demande de Maître Camille LATZER, Notaire à SELTZ en date du 06/08/2020, et après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour la procuration de mainlevée concernant la parcelle 176/43 du lotissement Les Merles 2ème tranche inscrite au livre foncier. Adopté à l'unanimité.

3. Mise en place des nouvelles commissions de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne les personnes suivantes pour composer la commission de contrôle des listes électorales :

Représentant du Conseil Municipal : SCHEHR Katia

Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département : MATHIS Erwin,
Délégué du Tribunal Judiciaire compétent pour la commune : HEILMANN née MODERY Valérie.

Adopté à l'unanimité

4. Pouvoirs de police - Refus de transfert automatique

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de prendre un arrêté s'opposant au transfert automatique des pouvoirs de police au Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (CCPR) dans le cadre des compétences qu'elle exerce, à savoir : la collecte des déchets ménagers, assainissement collectif et non collectif et voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à prendre l'arrêté refusant le transfert automatique des pouvoirs de police du maire au président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin. Adopté à l'unanimité.

5. Règlementation de la lutte contre le bruit

Suite à de nombreuses plaintes de certains habitants de la commune liées aux bruits de voisinage, le Maire décide d'en informer le Conseil Municipal.

Le Maire propose au Conseil Municipal deux solutions :

- la rédaction d'un arrêté réglementant le bruit,

- un rappel de certaines règlementations dans le prochain bulletin communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, dans un premier temps, de faire paraître un rappel de certaines règlementations dans le prochain bulletin communal. Adopté à l'unanimité.

.../...

6. Substitution à la fête des personnes âgées

En raison des circonstances liées à la crise sanitaire du COVID-19, cette année la fête de Noël des personnes âgées ne pourra pas avoir lieu sous sa forme habituelle.

Le Maire soumet deux propositions au Conseil Municipal :

- La réalisation d'une corbeille pour chaque personne de plus de 65 ans d'une valeur de 30 € avec des produits issus des commerçants du village ;
- la réalisation de bons d'achat ayant la même valeur, valables chez les commerçants du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser des bons d'achats, d'une valeur de 30 € par personne, valables chez les commerçants du village. Adopté à douze voix pour et une voix contre.

7. Commémoration du 11 novembre 2020

En raison des circonstances liées à la crise sanitaire du COVID-19, cette année la commémoration du 11 novembre ne pourra pas se dérouler comme d'habitude. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide tout de même d'organiser un dépôt de gerbe avec une commémoration à 10h30. Cependant il n'y aura pas de vin d'honneur organisé. Adopté à l'unanimité.

8. Divers

a) Initiative de collecte de vieux téléphones portables

Le Maire informe le Conseil Municipal, de l'information par une concitoyenne d'une initiative, dans une école allemande, de collecte de vieux téléphones portables dans le but de favoriser le recyclage de leurs composants, afin d'éviter l'extraction de nouveaux métaux pour créer des nouveaux composants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas organiser de collecte de vieux téléphones mais laisse l'initiative aux personnes intéressées à le faire dans le cadre privé. Adopté à l'unanimité.

b) Valocôme

Le Maire informe le Conseil Municipal, que l'entreprise Valocôme a fait parvenir le 28 juillet 2020 une offre de revalorisation du bail concernant la parcelle sur laquelle se trouve un pylône de téléphonie mobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attendre des renseignements plus détaillés. Adopté à l'unanimité.

c) Information des délibérations de la CCPR de l'année 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal des comptes-rendus des réunions du conseil de la communauté de communes de la Plaine du Rhin du 19 février 2020 et du 15 juillet 2020.

d) Travaux rue de Bellac

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de la rue de Bellac.

e) Agents recenseurs

f) Location de la MTL

Informations communales :

RECENSEMENT :

Le recensement de la population est prévu à Niederroedern du 21/01/2021 au 20/02/2021. La commune cherche à recruter un agent recenseur. Si vous êtes intéressé, veuillez vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture avant le 19 octobre 2020.

OBJET TROUVÉ :

Une paire de lunettes de vue pour enfants à monture marron a été retrouvée sur le muret devant l'école maternelle. Pour les récupérer, adressez-vous à la mairie aux heures d'ouverture.

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN

69 ACCOMPAGNER
CHAQUE BAS-RHINOIS

Durant le mois d'octobre, une programmation de temps de répit pour les aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, en partenariat avec les différents acteurs de l'aide aux aidants du territoire, est prévue sur l'ensemble du territoire nord. Programme sur bas-rhin.fr ou 07.63.43.72.08 ou 07.63.95.05.11.

Le lancement d'une ligne d'écoute du Conseil Départemental du Bas-Rhin : "Aînés, aidants, wie geht's ? Aînés, aidants, comment ça va ? ». Cette offre est à destination du public seniors isolé, à domicile ou en EHPAD et des aidants de personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Grâce au soutien de la Conférence des financeurs, une équipe de 3 psychologues assurent une écoute par téléphone, par écran ou en visio, pour une période de 6 mois. La permanence téléphonique est ouverte de 9h à 18h. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un seul numéro d'appel, le **03.88.76.60.50**.



L'automne est arrivé en toute douceur dans notre beau village !

Un grand merci à Howald Charles pour la mise en place des décorations sur le croisement de la rue de la gare !

Rédaction – mise en page – impression : mairie de Niederroedern – tél : 03.88.86.51.37

Site internet : www.niederroedern.fr – courriel : mairie@niederroedern.fr – Dépôt légal 2011

Merci pour ces belles contributions ! Denis Drion

Noces d'or pour Danielle et Jean-Paul Meder



Après leur rencontre en 1968, Danielle et Jean-Paul se sont mariés à la mairie de Balbronn le 26 septembre 1970. C'est la même année, qu'ils se sont installés à Niederroedern et, depuis, y sont restés. Danielle est venue à Niederroedern pour travailler chez son frère au restaurant « Au lion d'or ». Jean-Paul a travaillé comme boucher en Allemagne pendant toute sa carrière professionnelle. En 1979, Danielle a changé de métier et a été embauchée comme ambulancière chez « Ambulances

Greiner » et cela jusqu'à sa retraite.

Dans leur foyer sont nées 2 filles, Barbara en 1970 et Sandrine en 1973. Au fil du temps, 4 petits enfants sont venus agrandir leur cercle familial et sont la grande fierté de Danielle et Jean-Paul.

Depuis 2016, Danielle et Jean-Paul jouissent d'une retraite paisible, ils aiment manger dans de bons restaurants dans les alentours, être présents pour les petits enfants et Danielle adore toujours conduire.

Ce couple très dynamique, toujours de bonne humeur, transmet leur joie de vivre à leurs proches et n'oublie pas de regarder régulièrement leurs émissions préférées à la télévision : « Affaire conclue » et « Bienvenue chez nous ». Le maire, Denis Drion, et son adjointe, Martine Graf, sont venus les féliciter et leur remettre le cadeau de circonstance tout en leur transmettant leurs vœux de santé pour leurs noces d'or.

Denis Drion



Un grand merci à Jean-Marie Montgomery pour la photo du chat perché, ainsi qu'à Enrico Zaccaria pour ce magnifique coucher de soleil automnal dans les champs de Niederroedern !



© @gentlemans_and_bikes

Les Anniversaires

01 octobre : Mme Dora Schaeffer, 79 ans

04 octobre : Mme Marie Louise Graf, 83 ans

07 octobre : Mme Marie Thérèse Gumbel, 81 ans

19 octobre : Mme Jeanne Koebel, 75 ans

21 octobre : Mme Marie-Louise Klethi, 78 ans

22 octobre : M. Reinhard Herrmann, 78 ans

22 octobre : M. Robert Bossert, 86 ans



Bienvenue à nos nouveaux concitoyens !

Mme Manon FELS, 32 rue de Bellac

M. Gautier GRAMFORT, 33 rue de la Haute-Vienne

M. Cédric RACEK, 3 rue de la Gare

M. Serge LOUX, 3 rue des Hirondelles

M. Bastien MOUTON et Mme Sabrina POISSON, 23 rue Beau-Site

M. Benjamin HOPP et Mme Marie DANNENMULLER, 1 rue de la Gare

M. et Mme David KNOBLOCH, 4 rue des Vignes

NAISSANCE : Félicitations !

Le 30 août 2020 à STRASBOURG

Rose KLEIN

filie de Jonathan KLEIN

et de Marylou Etienne Fournier

domiciliés 6 rue des Vignes



BIBLIOTHEQUE

Les horaires sont :

LUNDI de 18h00 à 19h00 - samedi de 17h00 à 18h00.

(la bibliothèque est fermée les mardis)

et lundi de 16h00 à 17h10 uniquement les jours où les élèves ont cours

Nettoyage du cimetière

En raison de la crise sanitaire au printemps dernier, la commune de Niederroedern n'a pas pu réaliser son traditionnel nettoyage de printemps. C'est pour cette raison, que les coutumes ont quelque peu changé cette année. En effet, une bonne vingtaine de Niederroedernois se sont retrouvés dans la joie et la bonne



humeur un samedi matin, sous un soleil radieux pour désherber l'ensemble des allées entre les tombes du cimetière. Les participants, âgés de 4 à 81 ans, n'ont pas hésité à poser les genoux à terre pour arracher les mauvaises herbes. Le butin était une remorque bien pleine de déchets verts. Si chaque personne entretenait régulièrement les allées autour de sa tombe, ce travail n'aurait pas été nécessaire.



La matinée s'est terminée par un beau moment de convivialité, chaque participant s'est vu offrir un repas de midi par la commune pour les remercier de leur bonne volonté et surtout leur travail efficace effectué ! Un énorme merci à tous les participants !

Denis Drion



Le fleurissement des particuliers en 2020. Inscriptions possibles jusqu'au 30 octobre 2020. L'ensemble des administrés des communes des deux départements peuvent concourir par l'envoi de leurs photos numériques auprès

d'Alsace Destination Tourisme. La transmission peut se faire par la commune (de préférence), mais aussi par les particuliers intéressés en s'inscrivant sur le lien suivant : <http://www.fleurissement.alsace/>. Contact : Alsace Destination Tourisme, Mme Marie BARBERO-SCHMITT, Animatrice départementale « Fleurissement et cadre de vie » au 03.88.15.45.68 ou marie.barbero@adt.alsace.

Sortie scolaire



La classe de CM1 CM2 a prévu depuis quelques semaines cette sortie culturelle et sportive et a failli être compromise par la pluie. Mais une accalmie ce vendredi-là a permis aux élèves et accompagnateurs de se diriger vers Hatten pour la visite du Musée "La cour de Marie" et son exposition sur les années 60 et le vélo. Un magnifique voyage dans le temps qui a plu à tous !
Sandra Ruck

Nuisances dans le village.

Suite à de nombreuses plaintes de certains habitants de la commune liées aux bruits de voisinage, le maire et le conseil municipal ont décidé de vous rappeler les textes en vigueur.

Le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 a introduit des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit dans le Code de la santé publique.

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. » (Article R. 1334-31 du Code de la santé publique).

Pour le bien-être de tout le monde, nous vous proposons de respecter les règles ci-dessous :

- La tondeuse à gazon en marche ne doit pas dépasser une puissance acoustique indiquée par les normes ;
- Ne pas laisser les chiens aboyer de façon intempestive, portant atteinte à la tranquillité du voisinage ;
- Les travaux de bricolage bruyants et gênants ainsi que l'utilisation de la tondeuse ne peuvent être effectués que **du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.**

Niederroedern doit rester un village où il fait bon vivre, si chaque citoyen respecte ces quelques règles.... ensemble nous y arriverons ! Un énorme merci à tous !

Votre maire Denis DRION

